

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 23 - 26 octobre 2000**

## PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



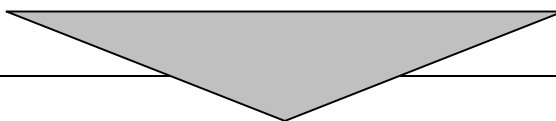
Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2000/8-C**  
6 octobre 2000  
ORIGINAL: ANGLAIS

## AUGMENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— NÉPAL 6151.00

**Aide aux Bhoutanais réfugiés au  
Népal**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Asie et Europe orientale (OAE): M. J. Powell tel.: 066513-2209

Conseiller pour le développement, OAE: Mme A. Asrat tel.: 066513-2260

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



## HISTORIQUE

1. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) Népal 6151.00—Aide aux Bhoutanais réfugiés au Népal—a été approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1999 à hauteur de 7 012 283 dollars. Les réfugiés bhoutanais, principalement d'origine ethnique népalaise, ont commencé à arriver dans l'est du Népal vers la fin de 1990. En 1993, plus de 80 000 réfugiés se trouvaient déjà au Népal, et s'étaient vu accorder le statut de réfugiés de fait. Depuis, les nouvelles arrivées se sont limitées à quelques cas individuels par an. En mars 2000 on comptait 97 940 réfugiés inscrits dans sept camps. L'aide du PAM aux réfugiés bhoutanais, jusqu'ici, s'est élevée à 59 millions de dollars, tandis que l'aide directe, dans son ensemble, peut être estimée à deux fois ce montant, y compris les contributions du HCR et des ONG.
2. Le degré élevé d'auto-organisation qu'ont atteint les réfugiés au fil des années a contribué à renforcer l'efficacité et la rentabilité de cette opération. La participation des femmes aux structures de gestion des camps s'est considérablement améliorée, surtout au cours des deux années passées. Les organisations de femmes gèrent actuellement la plupart des ressources apportées par le système des Nations Unies et par les ONG au titre des activités supplémentaires de génération de revenus et de services sociaux. La mission conjointe d'évaluation PAM/HCR effectuée en mai 2000 a signalé que la situation globale des réfugiés, ainsi que leur état général sanitaire et nutritionnel, continuent d'être satisfaisants et stables. Toutefois le niveau de l'aide, tant alimentaire que non alimentaire, a récemment baissé et ne dépasse actuellement pas le strict minimum. Les réfugiés continuent de dépendre lourdement de l'aide extérieure, en partie parce que le gouvernement hôte continue d'appliquer sa politique de non intégration.
3. Après une longue période de *statu quo* politique et huit sessions de négociations à l'échelon ministériel, qui n'ont pratiquement eu aucun résultat, la visite du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans les deux pays au début de mai 2000 a réamorcé le processus de négociations bilatérales. A la suite de cette visite, et reconnaissant le rôle technique et consultatif du HCR, les deux gouvernements se sont officiellement engagés à procéder à l'opération de vérification des effectifs de réfugiés dans les camps, et au terme de celle-ci à lancer le processus de rapatriement ou à engager d'autres solutions durables avant la fin de 2000.
4. Une approche coordonnée visant à favoriser le processus prévu de rapatriement ou d'intégration sera envisagée. Elle s'appuiera sur la volonté politique actuelle d'apporter une solution durable à cette situation déjà ancienne. Toutefois, un degré élevé de souplesse devra caractériser l'opération, et il faudra tenir compte de la nécessité de clarifier de nombreuses variables avant de pouvoir formuler un plan d'action et un calendrier définitifs, dont seront convenues toutes les parties concernées.

## JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION

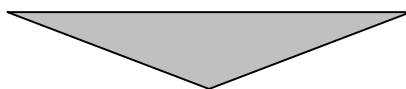
5. Au cours de la période critique que sera le premier semestre 2001, des besoins additionnels en vivres et en financements devront être satisfaits pour assurer la jonction entre la phase actuelle et l'élargissement de l'IPSR, qui commencera en juillet 2001. La proposition d'élargissement sera soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001, en février. La poursuite de l'aide alimentaire du PAM aura pour objet de contribuer non seulement à la satisfaction des besoins alimentaires de base des réfugiés, par le biais de distributions générales de rations alimentaires, mais aussi d'appuyer, au plan nutritionnel, les groupes vulnérables dans le cadre de programmes d'alimentation complémentaire. Dans cette perspective générale, l'aide additionnelle du PAM aux activités



complémentaires de génération de revenus, de formation professionnelle et de jardinage domestique devrait renforcer les mécanismes de survie des réfugiés, ainsi que leurs compétences pratiques dans la perspective d'un retour à une situation plus normale.

6. La révision budgétaire, portant sur une durée de six mois, couvrira 9 323 tonnes de produits alimentaires, d'une valeur de 2 996 730 dollars, à distribuer en attendant que commence la phase finale de l'IPSR, prévue à partir de juillet 2001. L'augmentation budgétaire totale est estimée à 3 614 495 dollars, montant qui couvrira tous les coûts. Les produits alimentaires engagés au titre de la présente révision budgétaire et non utilisés à la fin juin 2001 perdront leur affectation spéciale et seront transférés, avec l'approbation des donateurs, à la phase d'élargissement qui ira du 1er juillet 2001 au 30 décembre 2002.
7. L'augmentation budgétaire au bénéfice de l'IPSR 6151.00 est recommandée à l'approbation du Conseil d'administration. L'élargissement de l'IPSR et la révision budgétaire permettront de continuer d'aider 97 940 réfugiés bhoutanais entre janvier et juin 2001. Des indications plus détaillées figurent aux annexes I et II.

## Projet de décision



Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire de 3 614 495 dollars au titre de l'IPSR Népal 6151.00—Aide aux Bhoutanais réfugiés au Népal (WFP/EB.3/2000/8-C).



## VENTILATION DES COÛTS

	IPSR actuelle	IPSR révisée	Différence	Coûts actuels	Coûts révisés	Valeur totale actuelle	Valeur totale révisée	Différence
	(tonnes)			(dollars)				
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>								
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>								
Produits alimentaires								
Riz (étuvé)	14 441	21 641	7 200	280	280	4 043 480	6 059 480	2 016 000
Légumineuses	2 113	3 172	1 059	400	400	845 200	1 268 800	423 600
Huile végétale	895	1 342	447	840	840	751 800	1 127 280	375 480
Aliments composés	112	235	123	350	350	39 200	82 250	43 050
Sucre	725	1 087	362	330	330	239 250	358 710	119 460
Sel iodé	264	396	132	145	145	38 280	57 420	19 140
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>18 550</b>	<b>27 873</b>	<b>9 323</b>	<b>2 345</b>	<b>2 345</b>	<b>5 957 210</b>	<b>8 953 940</b>	<b>2 996 730</b>
Coûts de transport						77 700	123 358	45 658
TTEM a) ou b)								
a) Transport terrestre						92 750	139 365	46 615
b) TTEM						129 850	195 111	65 261
<b>Total partiel, coûts opérationnels directs</b>						<b>222 600</b>	<b>334 476</b>	<b>111 876</b>
<b>B. Coûts d'appui directs</b> (voir détails à l'annexe II)								
<b>Total, coûts directs</b>						<b>290 000</b>	<b>488 700</b>	<b>198 700</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects</b> (7,8 pour cent du total des coûts directs)*								
						464 873	726 404	261 531
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>						<b>7 012 383</b>	<b>10 626 878</b>	<b>3 614 495</b>

\* Les CAI, dans le budget initial, avaient été calculés sur la base de 7,1 pour cent, tandis qu'un taux de 7,8 pour cent est appliqué dans la révision.

Il s'agit ici d'un assortiment alimentaire théorique utilisé à des fins de budgétisation et d'approbation. L'assortiment exact et les quantités précises de produits qui seront fournis, comme dans tous les projets du PAM, peuvent varier dans le temps et selon la disponibilité des produits mis à la disposition du PAM, ainsi que dans le pays bénéficiaire.



**ANNEXE II****BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)**

<b>Personnel</b>	
International	73 000
Volontaires des Nations Unies	22 500
Consultants internationaux et SSA	---
Fonctionnaires nationaux	9 500
Personnel local et temporaire	43 500
Heures supplémentaires	1 000
<b>Total partiel</b>	<b>149 500</b>
<b>Services de soutien technique et formation</b>	
Elaboration du projet	---
Services techniques consultatifs	20 000
Suivi et évaluation du projet	---
Formation	---
<b>Total partiel</b>	<b>20 000</b>
<b>Voyages et indemnités journalières de subsistance</b>	
Voyages forfaitaires	5 000
Déplacements intérieurs	2 000
<b>Total partiel</b>	<b>7 000</b>
<b>Dépenses de bureau</b>	
Location de locaux	2 000
Services collectifs	1 200
Communications	6 000
Fournitures de bureau	3 000
Réparation et entretien du matériel	2 000
<b>Total partiel</b>	<b>14 200</b>
<b>Véhicules</b>	
Carburant et entretien	6 000
<b>Total partiel</b>	<b>6 000</b>
<b>Autres</b>	
Divers et imprévus	2 000
<b>Total partiel</b>	<b>2 000</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>198 700</b>